Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 JUIN 2005

L'an deux mil cinq, le trente juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 juin 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. ABELARD Georges a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Assainissement des eaux usées
- Présentation du rapport

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2004.

Le service d'assainissement des eaux usées n'étant pas délégué, le rapport présenté ne contient que des informations sommaires.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

RAPPORT ANNUEL 2004

- Service : Contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement

- Prestataire : CISE

La facturation de la surtaxe fixée à 0.0762 € le m3 par délibération en date du 19 décembre 1997 est assurée gratuitement par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

I – Indicateurs techniques

Les caractéristiques du réseau existant sont :

. Linéaire du réseau au 31/12/2004 : 11 644 ml

. Zones actuellement desservies :

Secteur du lycée, zone de l'ex-ferme, RD 11, Chemin de la Cheminée, Rue du Stade, Allée du Cimetière, Chemin Pavé, Lotissement Les Bananes, les Favriers et les Terrasses du Ruisseau, le complexe sportif, Lotissement Bassin Bleu, le Ruisseau Bois de Nèfles (zone de la ZAC-RHI), le Chemin Kerbel et le Sentier des Orangers.

. 02 postes de refoulement

. Rejet à la station de Saint Leu

. Nombre de boîtes de branchement réalisées : 449

. Nombre de raccordés au 31/12/2004 : 421

. Volume rejeté au 31/12/2004 : 114 173 m3

Evolution

1) Nombre de clients

Année	Nombre
2001	230
2002	278
2003	385
2004	421

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

2) Volume rejeté

Année	M3
2001	71 677
2002	73 876
2003	77 323
2004	114 173

II – Les indicateurs financiers

a) La tarification :

- Modalités :facturation trimestrielle et s'effectue d'après relève, soit 4 factures par an
- Révision : surtaxe communale suivant délibération du conseil municipal

La tarification ne comprend que la part communale. Les recettes émises au titre de l'année 2004 s'élèvent à la somme de 8 813.45 €.

La facturation selon une consommation de référence de 30 m3 se présente comme suit :

(Voir annexe)

b) Les autres indicateurs financiers :

- Tableau d'évolution de la dette (voir état joint)

III – Travaux

- Réalisés 2004 : 116 194.66 €
- Restes à réaliser 2004 : 41 825.00 €

Les réalisations 2004 ont porté notamment sur l'assainissement de la Rue du Stade et sur divers travaux de raccordement de bâtiments publics

Pour 2005, il est prévu de poursuivre les études nécessaires à l'assainissement du secteur Ruisseau –amont RD 11-.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS